

### ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

#### ACTION CLÉ N° 1 – MOBILITÉ DES APPRENANTS ET DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

##### 1. Voyage

Distances parcourues	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km :	23 EUR par participant	
Entre 100 et 499 km :	180 EUR par participant	210 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km :	275 EUR par participant	320 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km :	360 EUR par participant	410 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km :	530 EUR par participant	610 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km :	820 EUR par participant	
8 000 km ou plus :	1500 EUR par participant	

**Remarque :** la «distance parcourue» représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le «montant» couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

##### 2. Soutien individuel :

**Remarque :** le montant par jour est calculé comme suit :

jusqu'au 14<sup>e</sup> jour de l'activité : le montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant

+

à partir du 15<sup>e</sup> jour de l'activité : 70 % du montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant.

Les taux sont arrondis à l'unité d'euro la plus proche.

Pays d'accueil	Mobilité du personnel Montant par jour en EUR	Mobilité des apprenants Montant par jour en EUR
<b>Groupe 1 :</b> Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	180	120
<b>Groupe 2 :</b> Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	160	104
<b>Groupe 3 :</b> Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, Tchéquie, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, République de Macédoine du Nord, Serbie	140	88

ADU\_Convention de subvention 2023

Les taux pour la mobilité du personnel s'appliquent également aux accompagnateurs.

### 3. Soutien organisationnel

#### 100 EUR :

- par apprenant dans le cadre de la mobilité de groupe
- par participant à des activités de mobilité du personnel pour des cours et formations
- par expert invité
- par enseignant ou éducateur en formation accueilli

Jusqu'au 100<sup>e</sup> participant : **350 EUR** ; au-delà du 100<sup>e</sup> participant : **200 EUR** :

- par participant à des activités de mobilité individuelle à des fins d'apprentissage pour les apprenants adultes
- par participant à des activités de mobilité du personnel à des fins d'observation en situation de travail et de missions d'enseignement ou de formation

**500 EUR** par participant à des activités de mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les apprenants adultes

**Remarque** : les accompagnateurs ne sont pas considérés comme des participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage et ne sont pas pris en considération dans le calcul du soutien organisationnel.

### 4. Frais d'inscription

**80 EUR** par jour et par participant, avec un maximum de **800 EUR** de frais d'inscription par participant au projet de mobilité.

### 5. Soutien pour l'inclusion des organisations

**100 EUR** par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants moins favorisés.

### 6. Visites préparatoires

**575 EUR** par participant, avec un maximum de trois participants par visite.

### 7. Soutien linguistique

**150 EUR** par participant.

**Remarque** : Le soutien linguistique individuel n'est pas fourni au personnel dans le cadre d'une mobilité de moins de 31 jours ou aux apprenants adultes dans le cadre d'une mobilité de groupe.